

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 avril 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7465

présenté par  
M. Thiébaud

à l'amendement n° 5396 de Mme de Lavergne

-----

**ARTICLE 59**

À l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2024 »

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2023 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sous-amendement vise à garantir l'exemplarité de l'Etat sur la mise en oeuvre d'une offre végétarienne quotidienne dans ses administrations, sans passer par une phase d'expérimentation. Une durée de transition d'un an semble, à ce titre, suffisante.